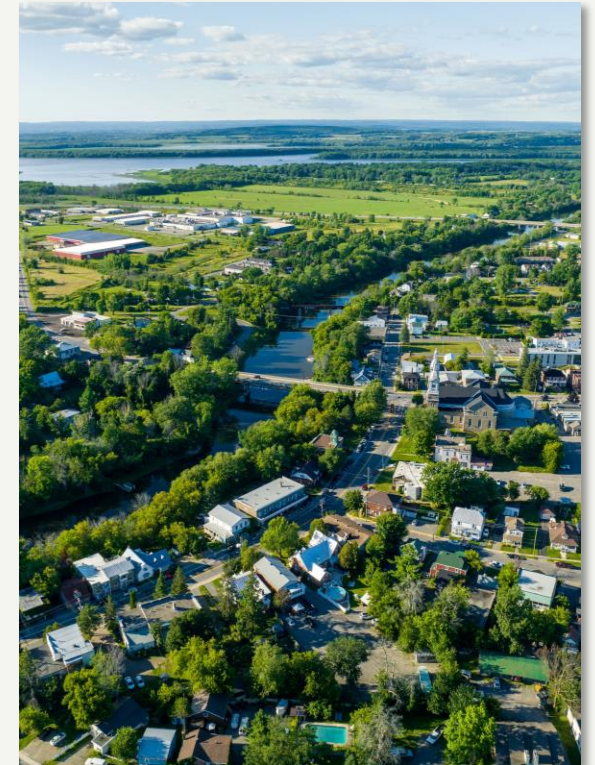




Séance ordinaire du conseil municipal

Mardi 14 juillet 2026



1. Ouverture de la séance



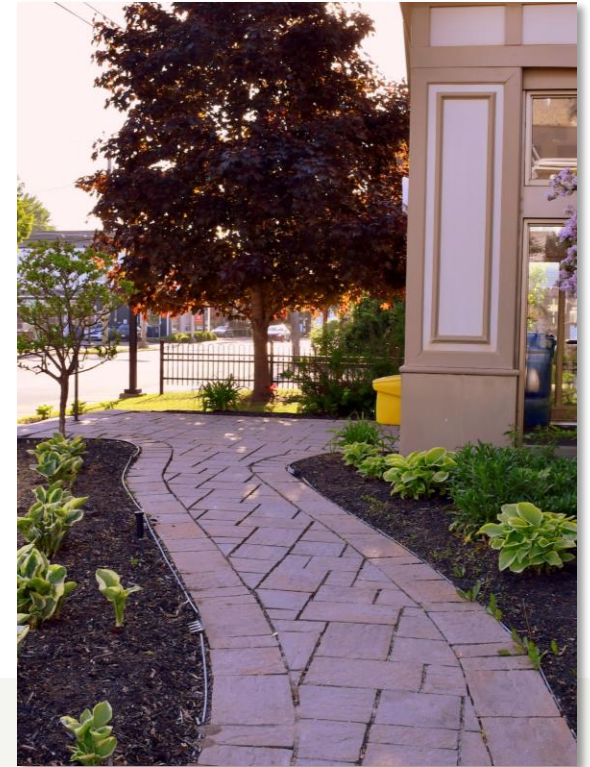
2. Adoption de l'ordre du jour



3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 juin 2026



4. Période de questions sur les sujets à l'ordre du jour



5. Conseil municipal

5.1 - Demande d'adhésion

Coop de solidarité du Suroît – CSUR

- La Ville de Rigaud souhaite adhérer à la Coop de solidarité du Suroît (CSUR) afin de bénéficier de ses services et contribuer activement à la vie coopérative.



5.2 - Autorisation de participation

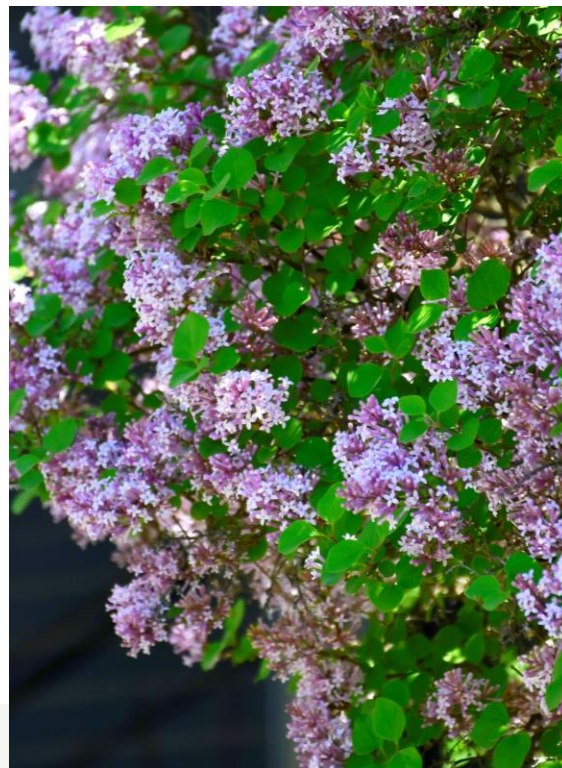
Congrès annuel de la Fédération québécoise des municipalités (FQM)

- Autorisation de la participation de trois élus au congrès annuel de la FQM, qui se tiendra du **24 au 26 septembre 2026** à Québec.
- Cette participation permettra de mettre à jour leurs connaissances et de soutenir la bonne gouvernance municipale.



FÉDÉRATION
QUÉBÉCOISE DES
MUNICIPALITÉS





6. Direction générale

6.1 - Désignation d'une directrice générale adjointe

Pour le remplacement de la directrice générale en cas d'absence ou d'empêchement

- Le conseil désigne Maude Larocque Légaré et, à défaut, Jonathan Chevrier.
- Pour exercer les fonctions de directeur général adjoint et assurer la continuité administrative de la Ville en cas d'absence ou d'empêchement de la directrice générale.



6.2 - Adjudication de contrat à la suite d'un appel d'offres public pour les travaux de resurfaçage

Voies de circulation publiques – Appel d'offres n° 2026-STP-03

- Adjudication d'un contrat de resurfaçage de voies publiques au plus bas soumissionnaire conforme.

 SOUMISSIONNAIRE	 PRIX	 CONFORMITÉ	 RANG
 Ali Excavation inc.	644 185, 65 \$	 Oui	 1
 Roxboro Excavation inc.	691 454, 75 \$	 Oui	 2
 Les Entrepreneurs Bucaro inc.	1 070 095, 00 \$	 Oui	 3



6.3 - Renouvellement du contrat d'assurances générales avec le Fonds d'assurances des municipalités du Québec

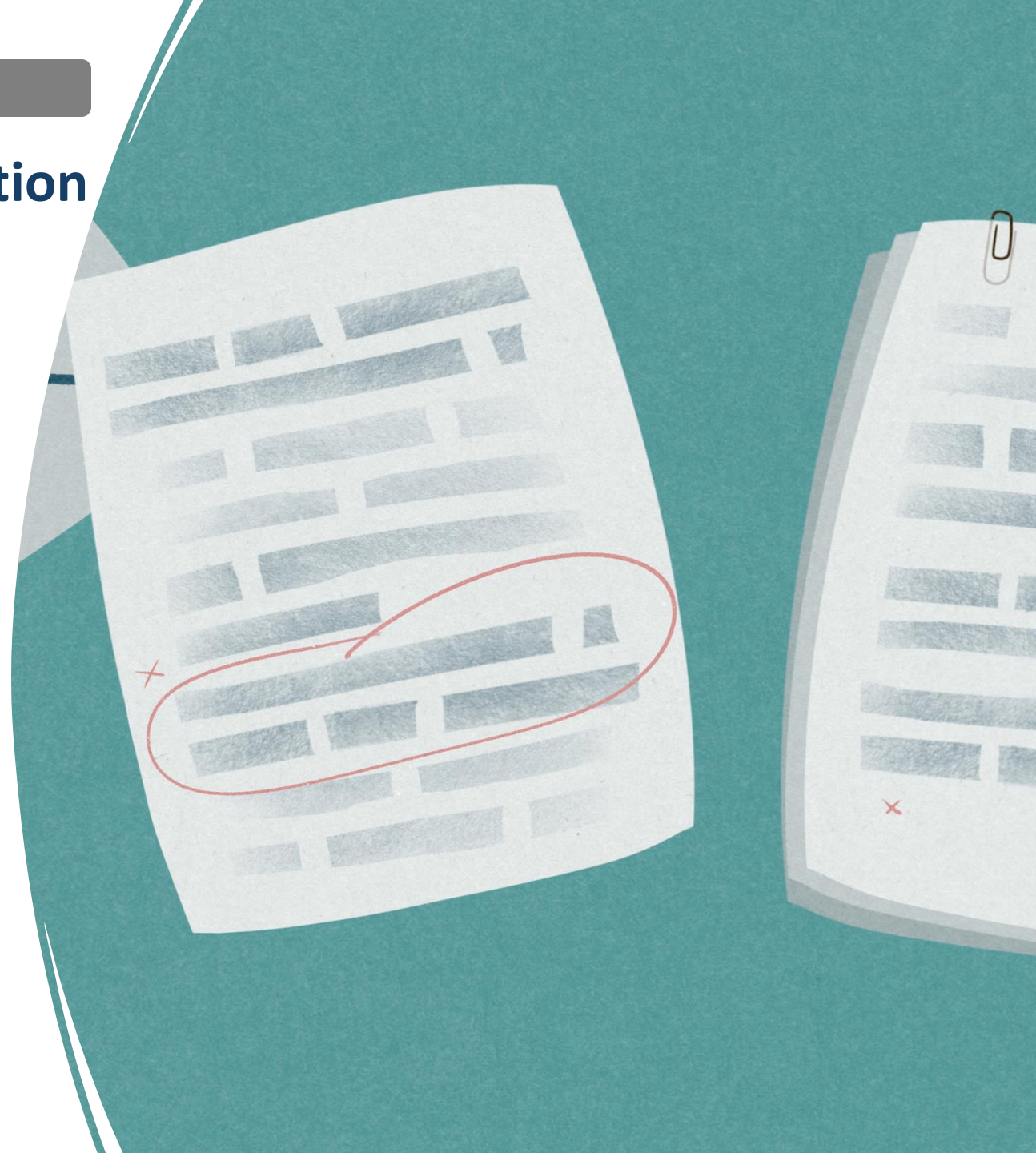
- Renouvellement assurances générales et assurance automobile auprès du Fonds d'assurances des municipalités du Québec
- Période du **1^{er} août 2026 au 31 juillet 2027**
- Coût de **205 960 \$** plus les taxes applicables.



6.4 - Dépôt du procès-verbal de correction du 9 juin 2026

Résolution 2026-06-178

- Correction procès-verbal visant à rectifier le montant autorisé à la résolution 2026-06-178 pour le contrat octroyé à LM 1947 inc.
- **26 913,09 \$ à 30 941,02 \$**, taxes incluses.



6.5 - Dépôt du rapport des employés municipaux en lien avec le *Règlement numéro 415-2025*

Délégation d'autorisation de dépenses et de certains pouvoirs

- Dépôt du rapport de **juin 2026** concernant l'exercice des pouvoirs délégués en matière d'autorisation de dépenses et de certains pouvoirs, conformément au Règlement numéro 415-2025.



6.6 - Avis de motion et dépôt

Projet de règlement numéro 431-2026
portant sur la gestion contractuelle

- Adoption d'un nouveau règlement
- Nécessaire pour assurer sa conformité à la LCOM et intégrer les nouvelles exigences légales.
- Compte tenu des nombreux changements requis, il remplace entièrement le règlement actuel.



6.7 - Avis de motion et dépôt

- Avis de motion et dépôt du projet de règlement 432-2026.
- Remplace le règlement numéro 391-2022 sur la régie interne des séances du conseil afin d'y intégrer diverses mises à jour administratives et procédurales.



6.8 - Avis de motion et dépôt

Projet de règlement numéro 433-2026 autorisant la conclusion d'une entente relative à la cour municipale commune de Vaudreuil Soulanges

- Autorisant la conclusion d'une entente relative à la Cour municipale commune de Vaudreuil-Soulanges.
- Entente qui sera adoptée à une séance subséquente.



6.9 - Autorisation d'application et d'émission de constats d'infraction relatifs à plusieurs règlements municipaux ainsi qu'à tous leurs amendements

À compter du **15 juillet 2026**

- La présente résolution met à jour la liste des personnes autorisées à appliquer les règlements municipaux et à émettre des constats d'infraction.



6.10 - Dépôt du certificat de la tenue de registre relative au projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)

Immeuble sur le lot 3 609 920 (partie)

- Nombre de personnes habiles à voter : 192
- Nombre de demandes requises pour la tenue d'un scrutin référendaire : 30
- Nombre de demandes reçues : 16
- Le projet est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter.



6.11 - Dépôt de la liste mensuelle des bons d'achat et des transferts budgétaires

- Liste contenant tous les engagements financiers de plus de **1 000 \$** au cours du mois **juin 2026**.



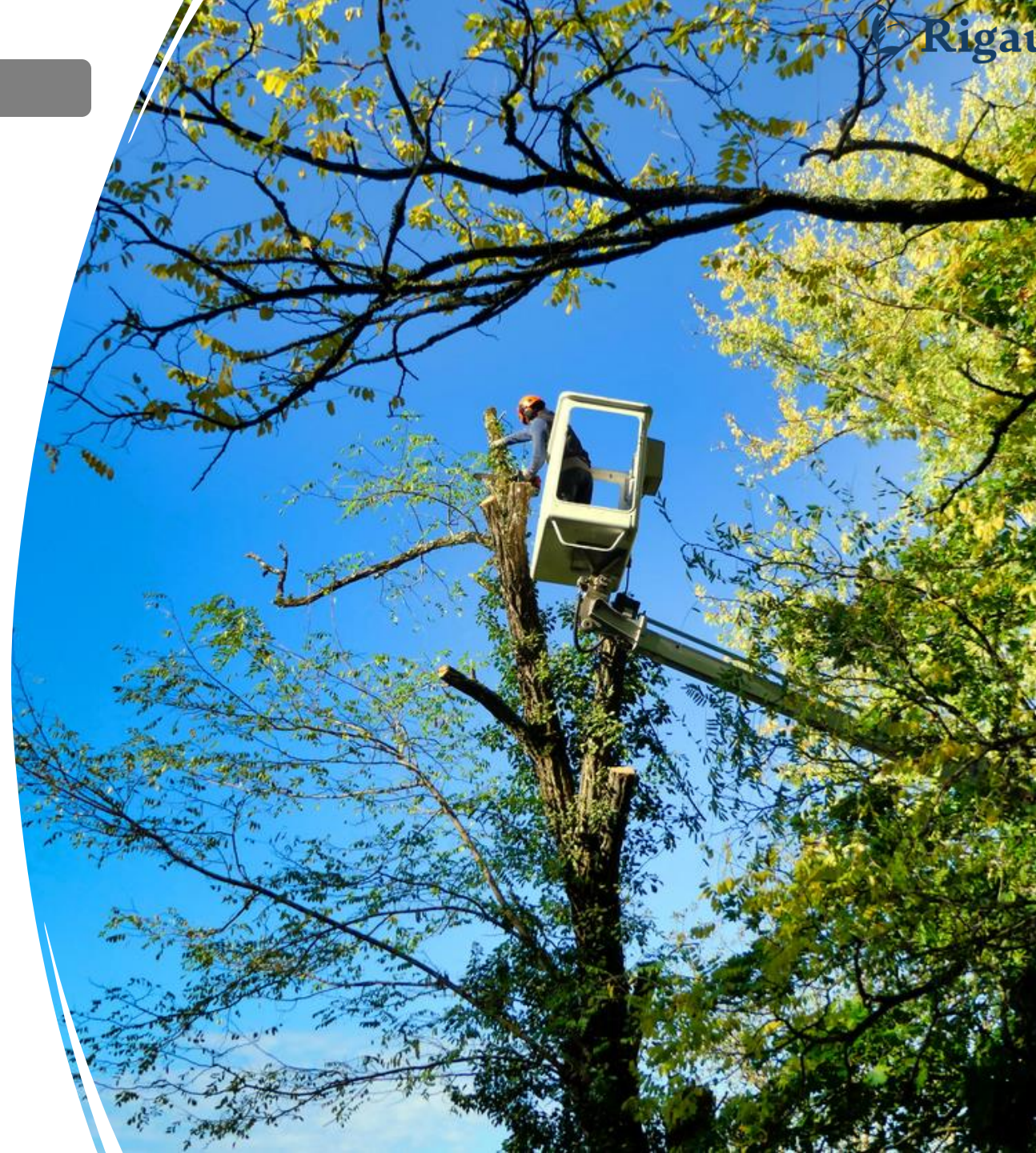
6.12 - Approbation des listes des chèques et des prélèvements bancaires

- Liste des chèques et prélèvements effectués du **1er au 30 juin 2026**.
- Liste des comptes à payer en date du **15 juillet 2026**.



6.13 - Demande d'exemption municipale pour la certification en arboriculture (SST)

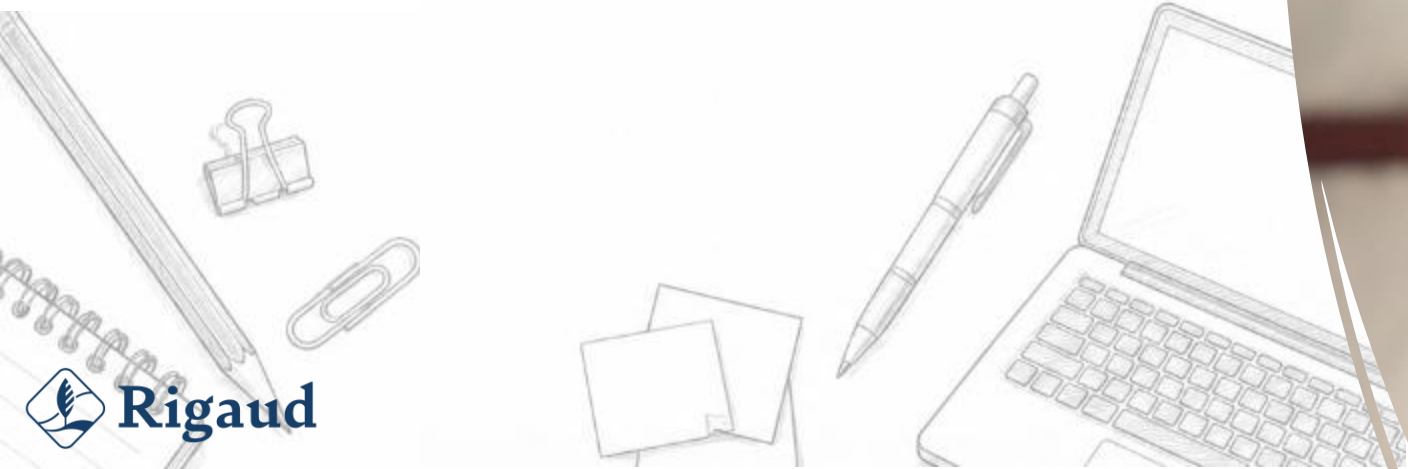
- Depuis le **8 juin 2026**, les travaux d'arboriculture exigent un certificat de qualification.
(**2 000 à 4 000** heures selon la formation).
- L'arboriculture municipale est généralement assumée par les employés cols bleus, plutôt qu'un poste à temps plein.
- Demande au gouvernement du Québec d'exempter les municipalités de cette obligation.



6.14 - Gestion du personnel

Confirmation de la fin de la période de probation et permanence de Madame Maude Larocque-Legaré

- Confirmation de la permanence à la suite de la période de probation.





7. Sécurité publique

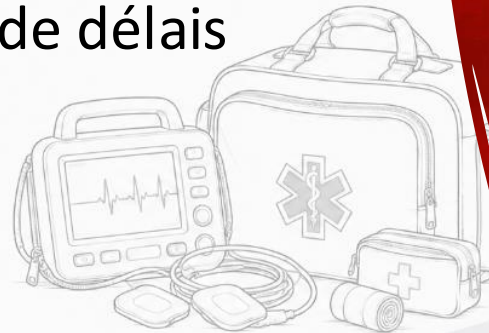
7.1 - Autorisation de facturation annuelle aux municipalités de la MRC pour les services de sauvetage spécialisé – Hauteur et espace clos

- Maintien d'une équipe et d'une capacité d'intervention spécialisée au bénéfice des municipalités de la MRC.
- La répartition proposée tient compte de trois critères :
 1. La richesse foncière uniformisée
 2. La population
 3. La superficie du territoire



7.2 - Demande de modification de la grille d'affectation des interventions des services préhospitaliers d'urgence

- La nouvelle grille d'affectation (**30 juillet 2025**) a fortement réduit les appels de priorité 3 aux premiers répondants.
- Les premiers répondants assurent une intervention rapide lorsque les ambulances sont mobilisées.
- Optimiser l'intervention en cas de délais ambulanciers élevés.





8. Travaux publics et ingénierie

8.1 – Adoption du Règlement numéro 428-2026 décrétant une dépense de 1 061 000,00 \$ et un emprunt de 1 061 000,00 \$

Acquisition et installation de 8 génératrices sur plusieurs postes de pompage sanitaires



Protection du fonctionnement des postes de pompage lors des pannes de courant ;



Acquisition et installation de huit génératrices.



Rigaud



8.2 – Demande au ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec (MTMD)

bonifier les mesures d'atténuation visant à décourager le dépassement par la droite sur l'accotement sur la rue Saint-Jean-Baptiste Est



Renforcement des mesures visant à réduire les dépassements par la droite ;



Amélioration de la sécurité des usagers sur la rue Saint-Jean-Baptiste Est.



EXEMPLE DE MARQUAGE AU SOL

pouvant décourager les dépassements par la droite



9. Urbanisme

9.1 – Autorisation d'application du Règlement 426-2026 remplaçant le règlement numéro 362-2019 portants sur les nuisances (RMH 450)

Firme Sûreté Protec inc.



Maintien de la sécurité et de la qualité de vie



Prévention du vandalisme dans les espaces publics



Application du règlement par les officiers désignés



9.2 – Ajustement financier au mandat de l'organisme Rues Principales



Ajout d'une consultation publique ;



Remplacement des plans conceptuels par des plans détaillés ;



Ajout de **6 850 \$** au mandat initial, portant celui-ci à **42 770 \$**.



9.3 – PPCMOI

Lot 3 609 920, chemin du Fief



3 016,4 m²

Superficie du terrain



25,99 m

Largeur du terrain



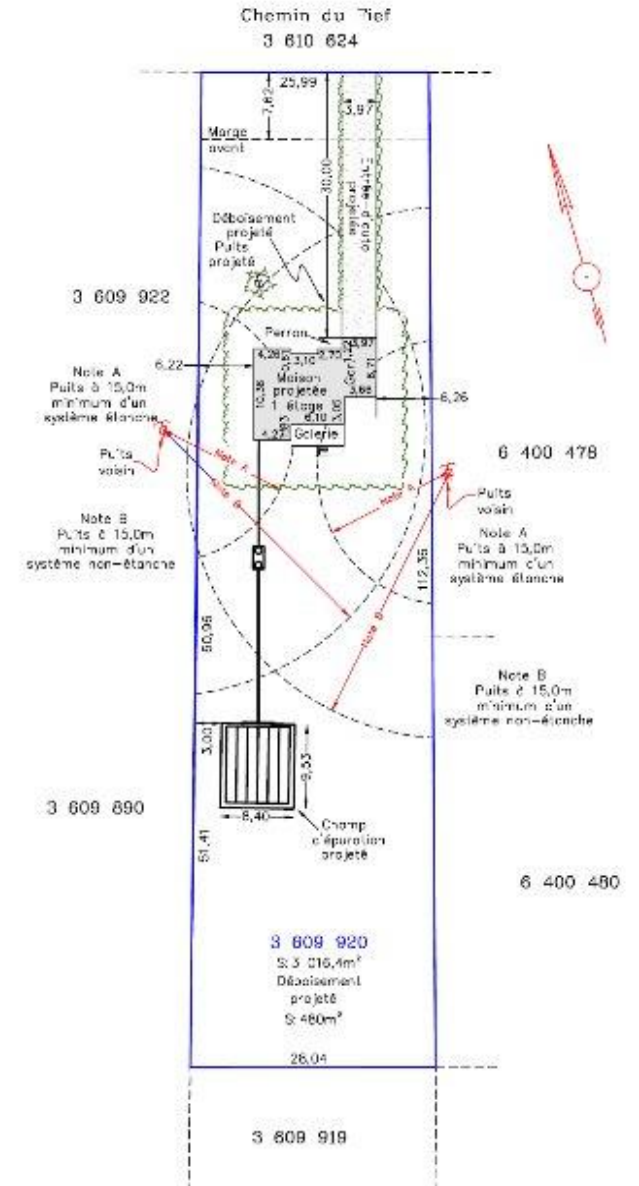
Déficit de 4,01 m

Lotissement privilégié

Localisation



Plan d'implantation



9.4 – P.I.I.A. – Demande relative à l'architecture – Modification à l'apparence 74-76, rue Saint-Jean-Baptiste Est

EXISTANT



Porte existante
à remplacer



PROJETÉ



9.5 – P.I.I.A. Demande relative à l'architecture – Aménagement du site

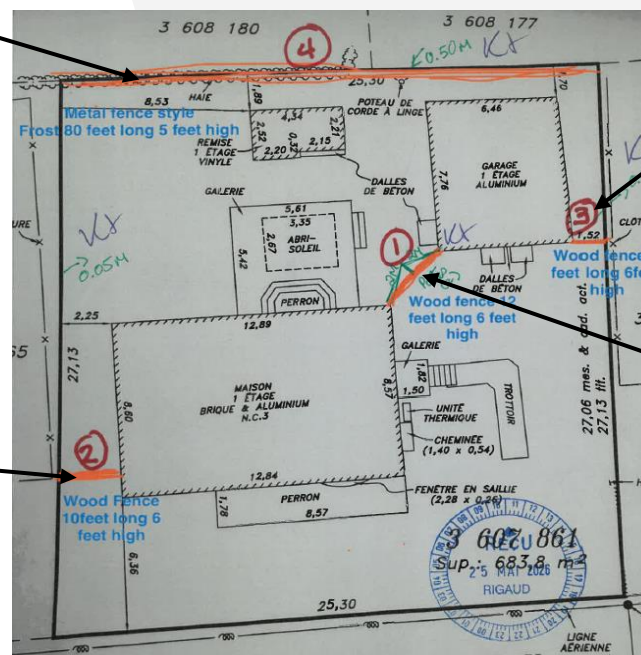
3, rue Chanoine-Brazeau



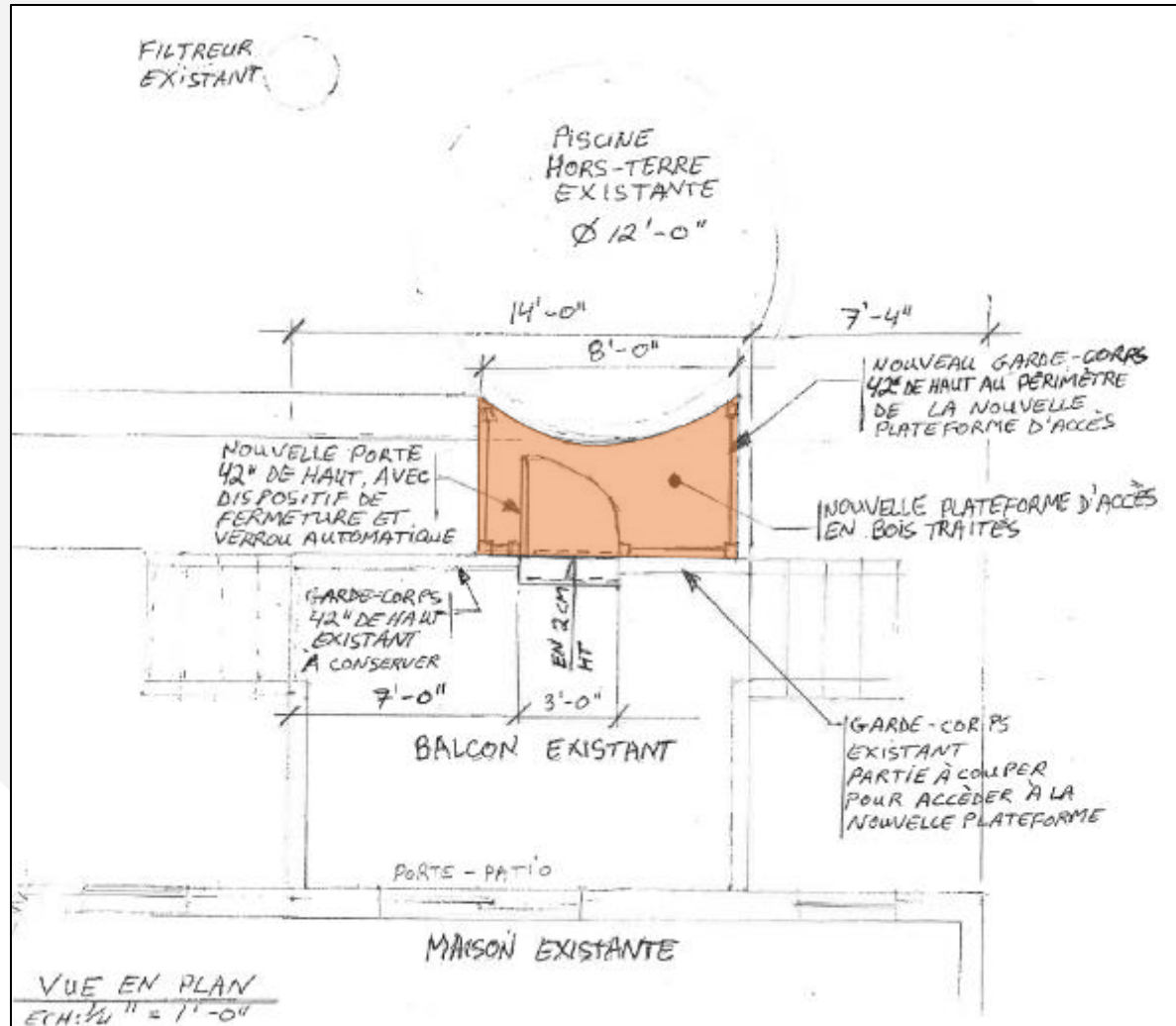
Mailles de chaînes



Panneaux de bois



9.6 – P.I.I.A. – Demande relative à l'architecture - Modification à l'apparence 3, rue de la Gare



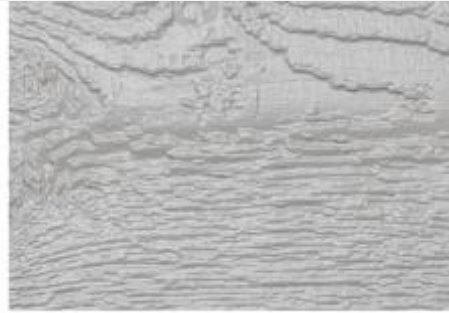
9.7 – P.I.I.A. – Demande relative à l'architecture – Modification à l'apparence 105, 107 et 109, rue Saint-Pierre



- Nouvelle construction résidentielle
Lot 3 607 502, rue du Ski-Doo



Héritage^{MC}



Inspiration



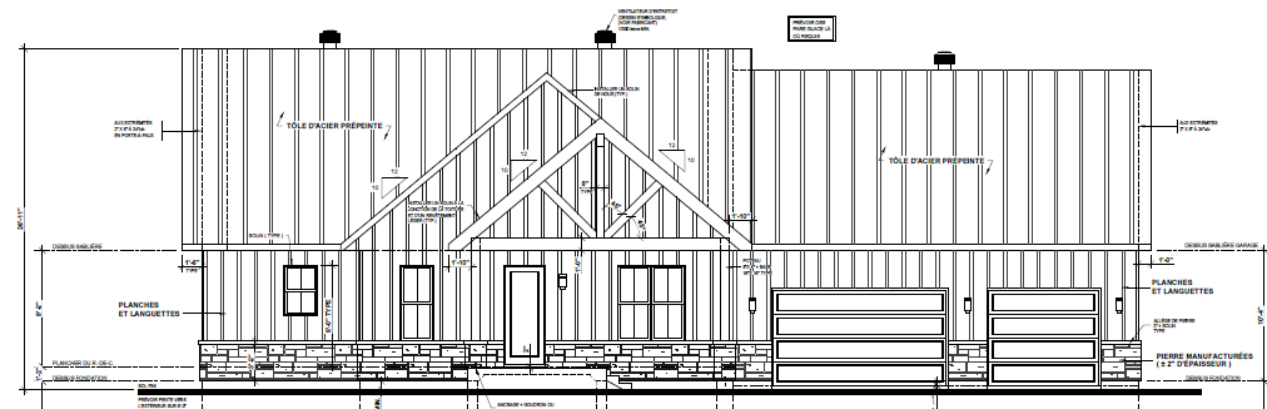
VALLIS



VALLIS



Couleur : Pebble



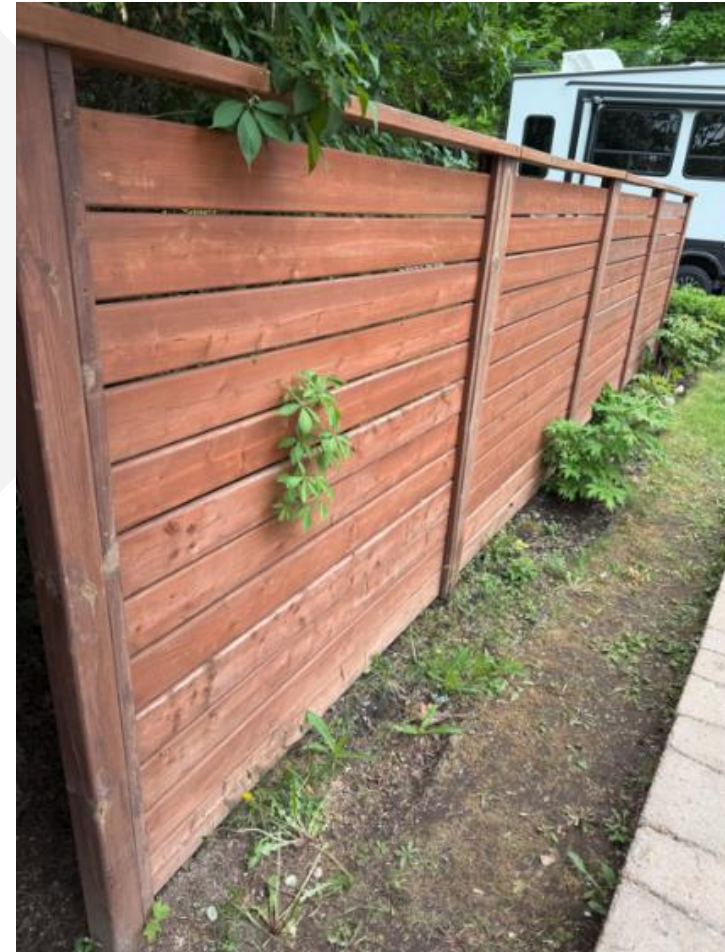
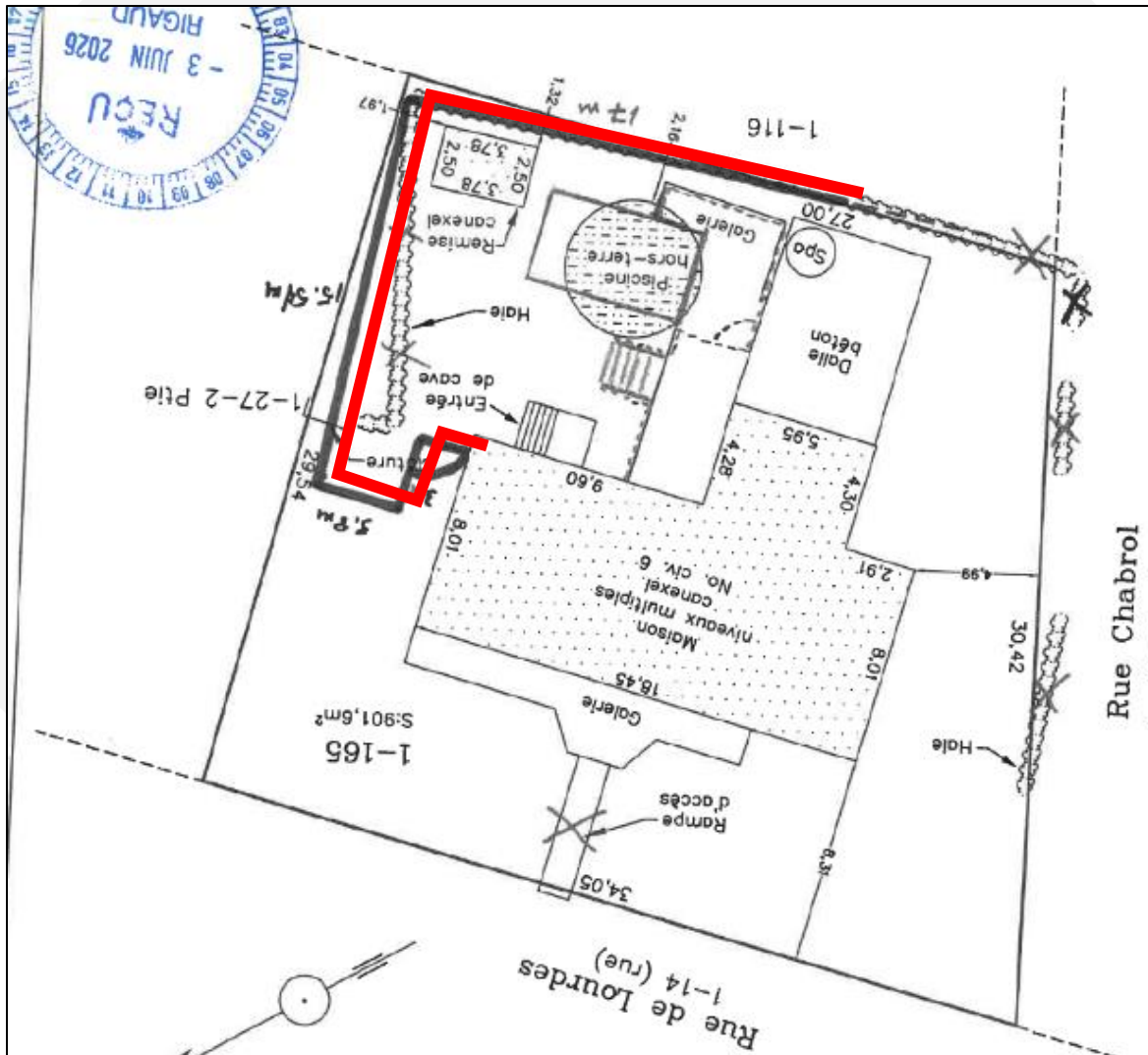
9.9 – P.I.I.A. Demande relative à l'aménagement du terrain résidentiel 154, chemin de l'Anse



Image fournie par le demandeur (générée par IA)



9.10 – P.I.I.A. Demande relative à l'architecture – Aménagement du site 6, rue de Lourdes



9.11 – P.I.I.A. – Demande relative à l’affichage – Ajout de deux enseignes

121-123, rue Saint-Jean-Baptiste Est, local 102

Nature c’est nous





9.12 – P.I.I.A. – Demande relative à l’affichage – Modification et ajout d’enseignes sur structure existante

93-103, route 201

Howard Johnson by Wyndham – Paris Baguette

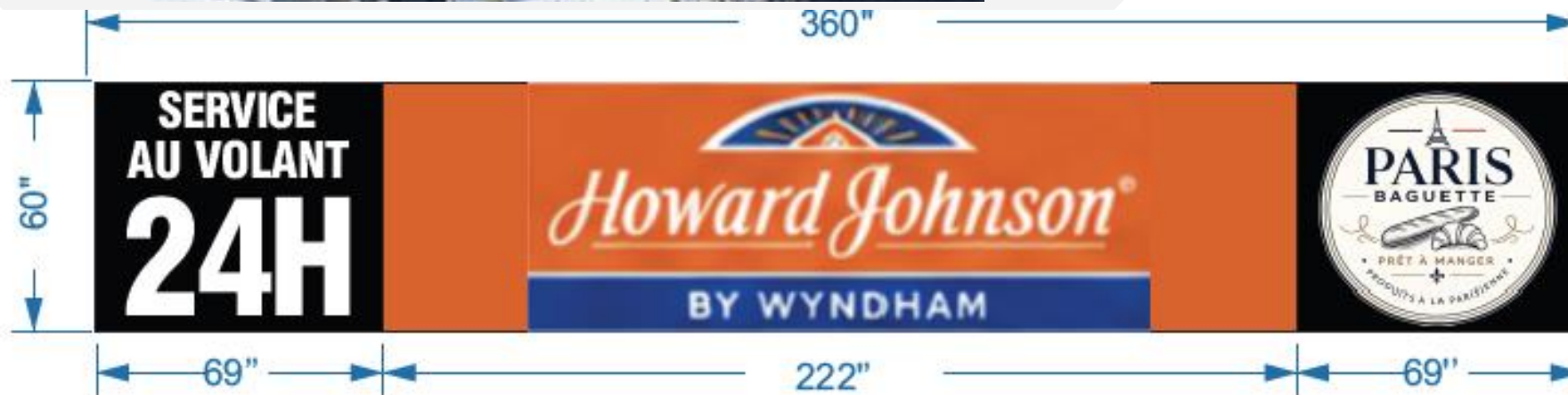
Blue (Vinyl)
3M 3630-8483 Blue

Orange (Vinyl)
3M 3630-44 Orange

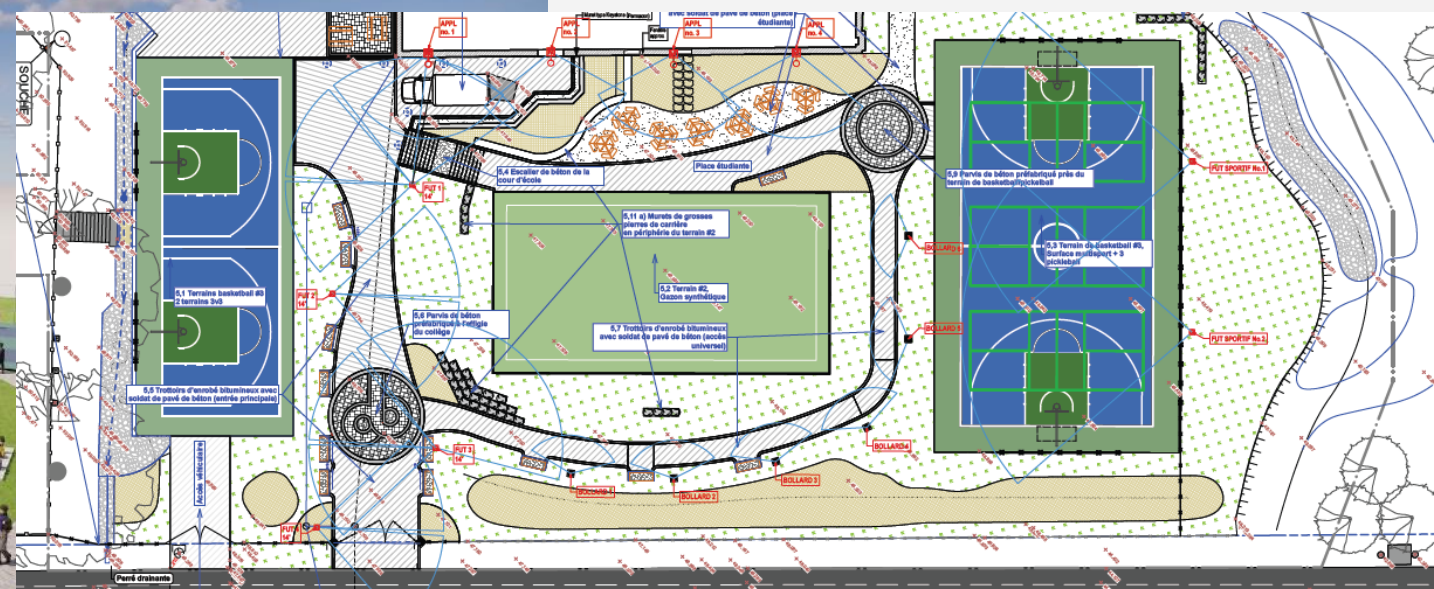
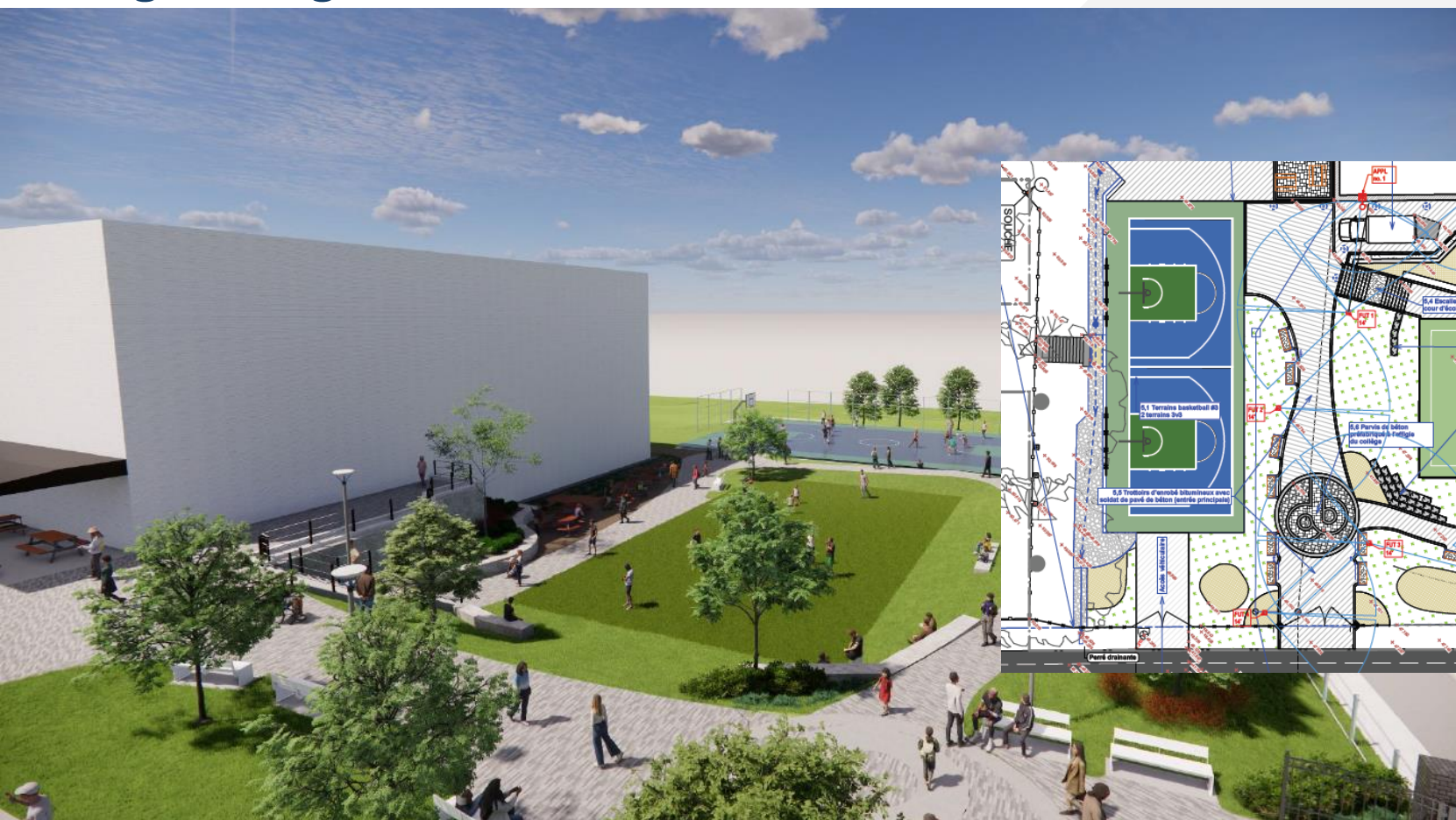
Process Blue (Vinyl)
3M 3630-337 Process Blue

Black (Paint)
Colour: Black
Finish: Satin

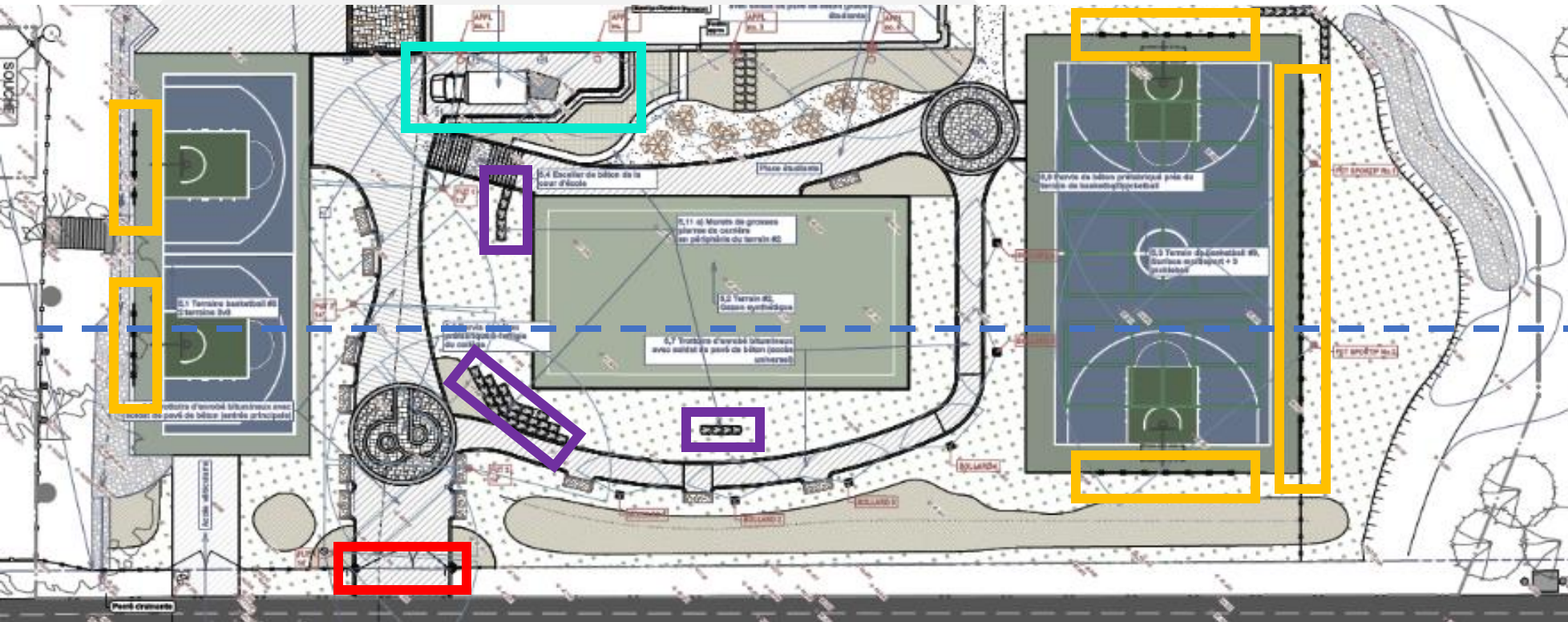
3M TRANSLUCENT FILM APPLIED TO WHITE PANAFLEX FACES AND MOUNTED ONTO ALUMINUM FRAMES



9.13 – P.I.I.A. Demande relative à l'aménagement de terrain institutionnel 65, rue Saint-Pierre Collège Bourget



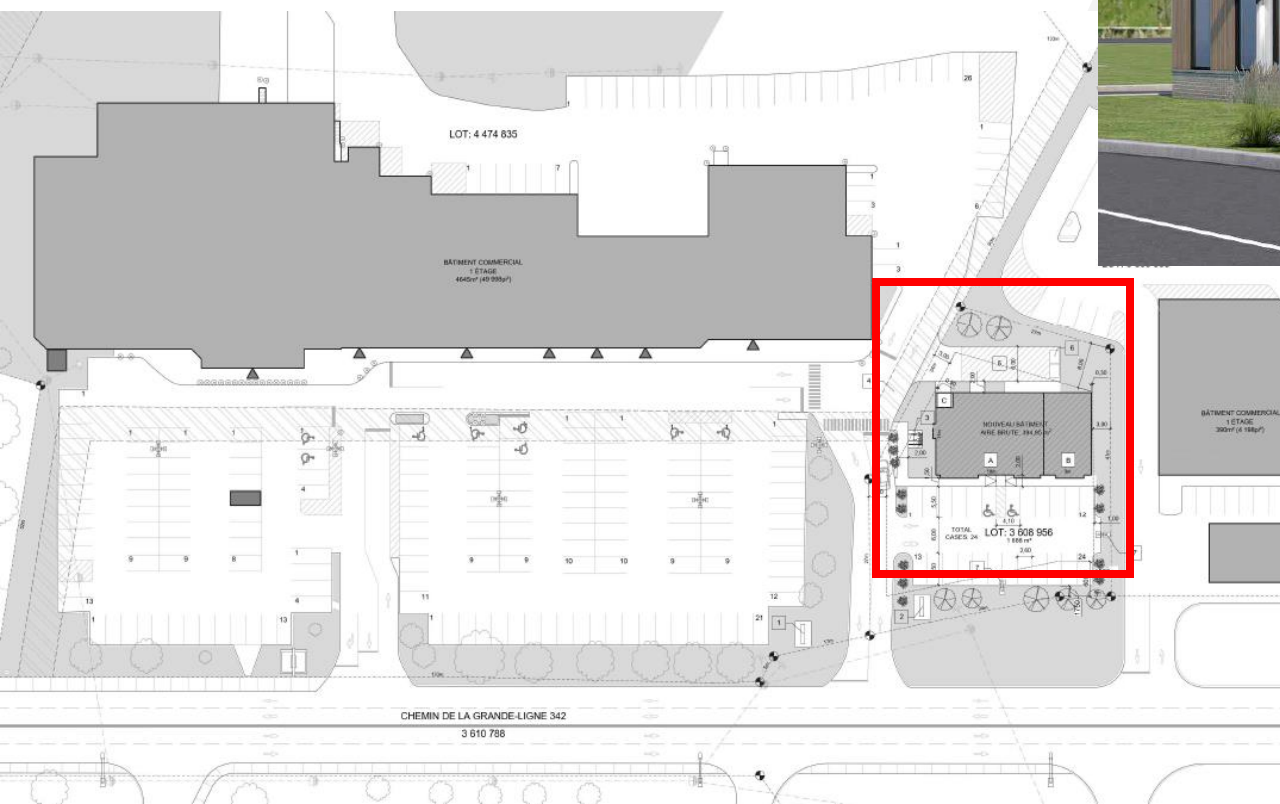
9.14 – Dérogation mineure 65, rue Saint-Pierre



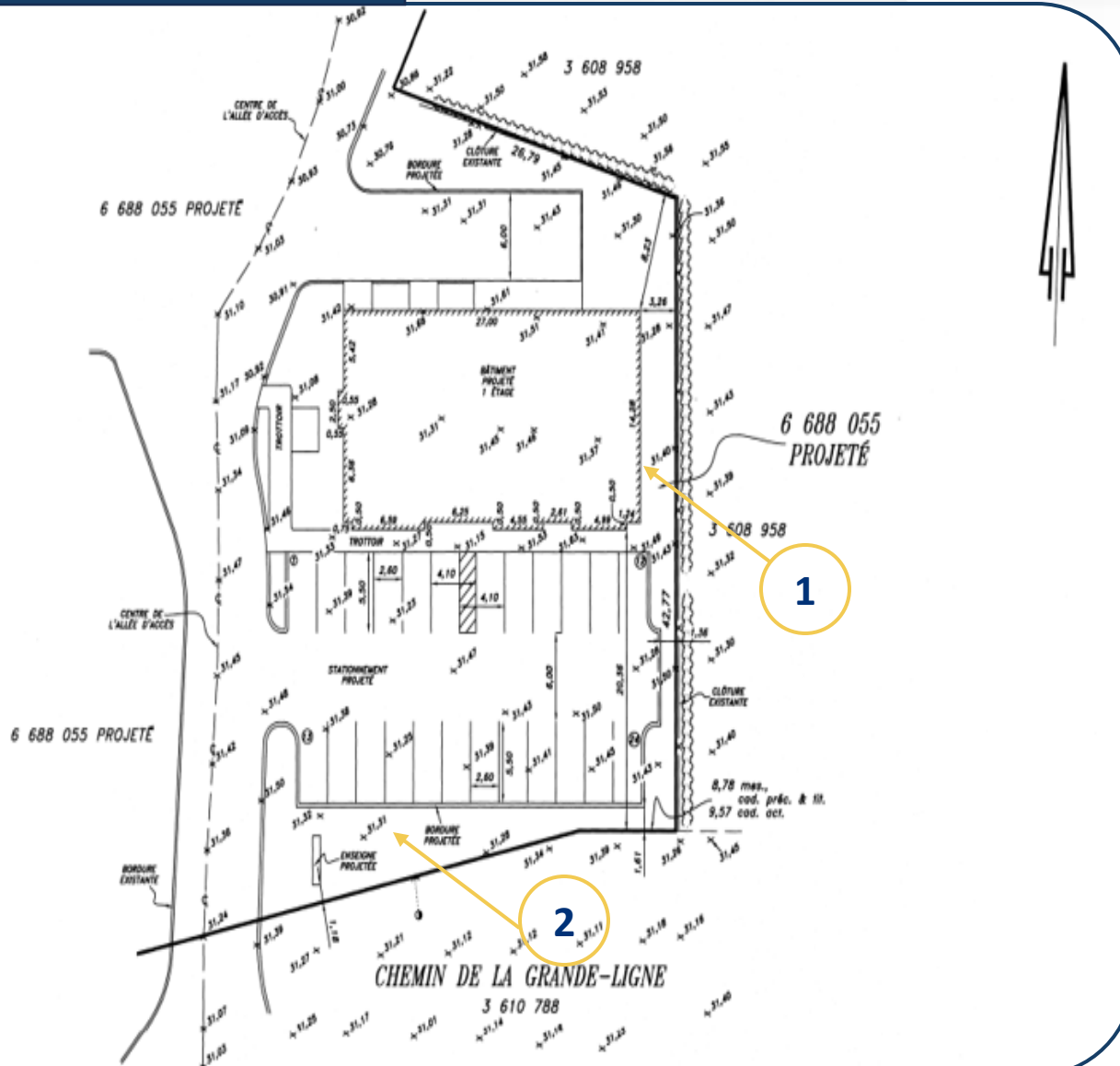
- Clôture ornementale en marge avant ;
- Clôture en maille de chaîne d'une hauteur de 3,6 mètres ;
- Murets en cour avant ;
- Espace de chargement en cour avant.

9.15 – P.I.I.A. – Demande relative à l'architecture - Nouvelle construction commerciale

456, chemin de la Grande-Ligne
Centre de services Desjardins Rigaud



PLAN D'IMPLANTATION



9.16 - Dérogation mineure 456, chemin de la Grande-Ligne

ÉLÉMENTS DÉROGATOIRES

1  **Marge latérale**
1,36 m
au lieu de 3 m

2  **Marge avant**
1,61 m
au lieu de 6 m

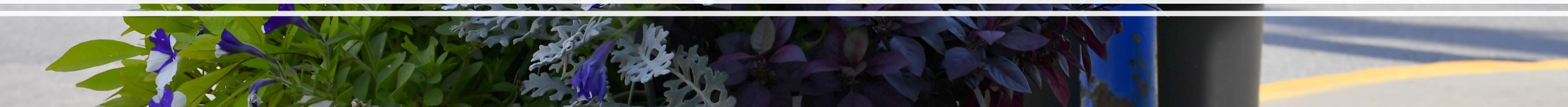
RÉSUMÉ DE LA DEMANDE

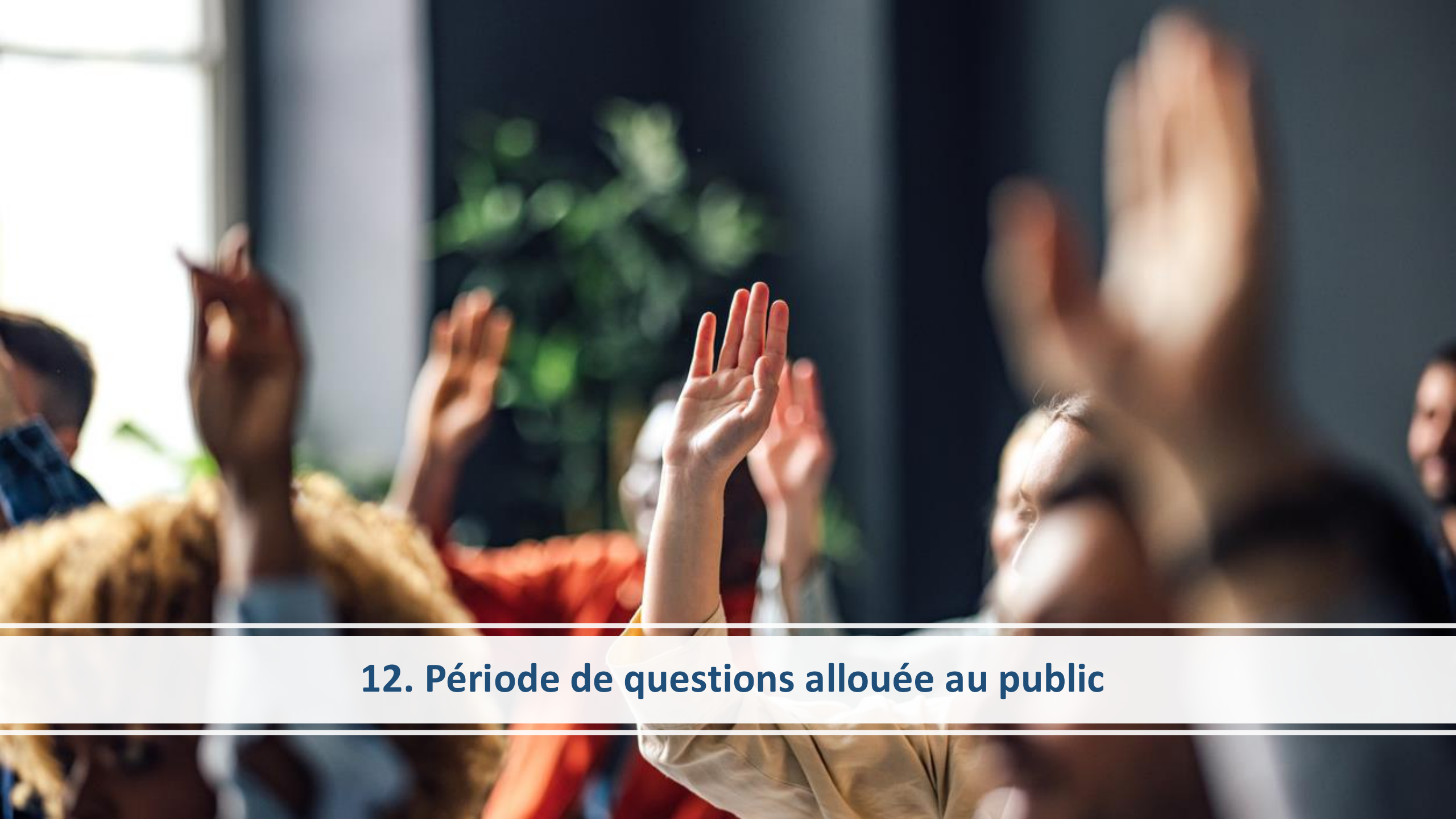
✓ Marge latérale réduite de
3,00 m à **1,36 m**

✓ Marge avant réduite de
6,00 m à **1,61 m**



11. Varia





12. Période de questions allouée au public



14. Message des membres du conseil



14. Clôture de la séance